

*Les crédits*

domaine de la protection de l'environnement au cours des années à venir. Nous sommes prêts à reconnaître que la législation n'est pas parfaite. Il y a quand même des choses à améliorer. Toutefois, au fur et à mesure que nous apprenons davantage sur les moyens les plus efficaces de protéger notre environnement, y compris le meilleur système possible de gestion de déchets, nous saurons agir pour le mieux des Canadiens.

Puis, la catastrophe de Saint-Basile-le-Grand, au Québec, le 23 août 1988, a lié à nouveau les gouvernements fédéral et provinciaux dans leurs efforts pour éliminer les BPC au Canada. En septembre, les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement se sont engagés dans une lutte encore plus intensive pour éliminer ce polluant.

Pour sa part, le ministre fédéral a pris un arrêté d'urgence en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, afin de réglementer le stockage des déchets contenant des BPC. Les normes d'entreposage et d'accès aux entrepôts sont strictes, mais nécessaires.

En outre, monsieur le Président, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il louerait deux incinérateurs mobiles capables de détruire des déchets contenant les BPC, afin d'éliminer le plus tôt possible ces déchets entreposés dans les installations fédérales. Le prix de location: 21 millions de dollars. C'est à Goose Bay, au Labrador, où le premier incinérateur mobile sera utilisé pour commencer à brûler les déchets contenant des BPC et se trouvant dans les installations fédérales de l'Est du pays. Nous commencerons par traiter 3 000 tonnes de sol contaminé par les BPC. Bien sûr, nous travaillons avec les gens de la communauté et nous organisons des séances de consultation du public, afin de nous assurer que les résidents comprennent la nécessité de détruire les déchets contaminés par ce polluant très nocif.

Au cours des prochains mois, notre gouvernement mettra en place, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, des règlements concernant le fonctionnement des incinérateurs mobiles servant à détruire les déchets contenant des BPC.

Ces règlements ne viseront que les installations et organismes fédéraux, les sociétés fédérales de la Couronne et les terres et eaux fédérales.

En mars dernier, des représentants des pays des quatre coins du monde se sont réunis à Bâle, en Suisse, sous l'égide du programme de l'Organisation des Nations Unies sur l'environnement, afin de mettre en place une convention visant à réglementer le transport des déchets dangereux d'un pays à l'autre. C'est une réalisation importante car tous les pays participants reconnaissent que

l'environnement est l'affaire de tous. Il n'existe probablement pas au monde une seule région qui ne souffre pas du problème de déchets toxiques et contaminés. Nous n'exagérons point lorsque nous vous disons, monsieur le Président, que tous les pays du monde seront touchés de façon bénéfique par la convention signée à Bâle.

A sa réunion du 19 avril 1989, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a examiné les possibilités d'améliorer le système de gestion des déchets dangereux et toxiques au Canada. Tous les ministres ont reconnu les défis que nous présentent la situation actuelle et celle des années à venir. Ils ont donc convenu d'établir des programmes permettant de réaliser une réduction de 50 p. 100 des déchets produits au Canada d'ici l'an 2000.

Enfin, j'aimerais prendre quelques minutes afin de mentionner certains projets et programmes des provinces dans le domaine de la gestion de déchets dangereux. Premièrement, à Swan Hills, en Alberta, il se trouve un centre de manutention, de traitement et d'élimination des déchets toxiques. Ce centre est muni de la technologie la plus perfectionnée de nos jours, et donne l'exemple aux autres provinces.

En Ontario, il y a un centre de traitement et d'élimination des déchets inorganiques et organiques. De plus, au cours des dernières années, la Société de la gestion des déchets de l'Ontario se prépare pour construire et ouvrir un centre semblable à celui de Swan Hills.

Au Québec, la compagnie Stalex traite les déchets inorganiques seulement. Les provinces de l'Ouest, comme le Manitoba et la Colombie-Britannique, ont mis sur pied des programmes leur permettant de trouver un terrain approprié pour la construction des centres de traitement et d'élimination des déchets dangereux. Comme je vous l'ai déjà expliqué, ce n'est pas la technologie qui manque, c'est le consensus sur l'emplacement des installations. Mais nous faisons des progrès, monsieur le Président, nous faisons des progrès!

Même au niveau municipal, les autorités s'organisent dans maintes communautés à travers le Canada pour inviter les résidents à se débarrasser des dissolvants, huiles, peintures, pesticides devenus maintenant inutiles et nécessitant un traitement soigneux afin de les éliminer sans danger. Ces municipalités font venir des camions spéciaux ou de gros contenants qui seront ensuite transportés par camion à un centre de traitement approprié. Le public n'hésite pas à participer à ce genre de programme pour ramasser et récupérer ces substances et produits dangereux car les Canadiens reconnaissent, peut-être plus aujourd'hui qu'autrefois, comme l'environnement est chose précieuse et irremplaçable.